



Siryae

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11/05/2026

ID : 078-200063048-20260507-2026\_190-CC



## DÉCISION N° 2026-190

**Objet : Contrat de services relatif aux abonnements BLES Pack Berger Levrault Echanges Sécurisés – BLES Contrôle de légalité – Actes – Chorus Portail Pro.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 611-2020 du Comité Syndical du 8 septembre 2020 déléguant au Président une partie de ses pouvoirs,

Vu la décision n°2023-112 du 11 mai 2023 relative aux abonnements du BLES Pack Berger Levrault Echanges Sécurisés – BLES Contrôle de légalité – Chorus Portail Pro – Actes pour une durée de trois ans,

Vu la décision n° 2024-124 du 26 septembre 2024 relative à l'abonnement BL. Connect e.gf évolution - Chorus Portail Pro pour une durée de trois ans,

Vu le projet de contrat proposé par la société BERGER LEVRAULT,

Considérant la nécessité de signer un nouveau contrat de services aux abonnements BLES, Pack Berger Levrault Echanges Sécurisés – BLES Contrôle de légalité – Actes – Chorus Portail Pro, le précédent arrivant à son terme.

### DÉCIDE

Article 1 : de signer un nouveau contrat avec la société BERGER LEVRAULT sise 64 rue Jean Rostand – 31670 LABÈGE pour un montant forfaitaire de 291,78 euros HT soit 350,14 euros TTC pour une durée de trois ans.

Article 2 : que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 et suivants - chapitre 65 - article 6518.

Article 3 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 7 mai 2026

Guy PÉLISSIER  
Président



Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Mail : [contact@siryae.fr](mailto:contact@siryae.fr)

SIRET N° : 200 063 048 00017